



La lettre d'information sur les vautours et l'élevage

n°4 janvier 2016

Sommaire

1. Populations de vautours des grands causses : effectifs, suivi de la reproduction, surveillance des sites de nidification
2. Équarrissage naturel : suivi des dépôts sur placettes et charniers.
3. Bilan des constats et expertises vétérinaires auprès des éleveurs
4. Les vautours, vecteurs de retombées économiques

Edito

« *Ubi pecora, ibi vultures* » (là où il y a des troupeaux, il y a des vautours). C'est par cet adage datant de l'époque romaine que débute le rapport de la mission d'expertise interministérielle relative à l'impact du Vautour fauve sur les activités d'élevage. Mandatée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), la mission a rendu son rapport fin 2014.

Cette citation souligne le lien indéfectible qui unit les vautours et l'élevage, dont les cadavres d'animaux domestiques fournissent l'essentiel de la ressource alimentaire de ces oiseaux nécrophages. Elle illustre aussi l'ancienneté de ce partenariat, vieux de plus de 9 000 ans, entre les vautours et les hommes.

Durant l'année 2014, cette mission d'expertise s'est intéressée aux liens contemporains entre l'élevage et le Vautour fauve, au travers de plus de 200 entretiens et visites de terrain dans les différents secteurs de présence de cette espèce en France (Pyrénées, grands causses et Alpes) et en Espagne (Aragon et Navarre). A l'issue de ce travail, la mission propose une quinzaine de recommandations à destination des pouvoirs publics et des autres acteurs concernés par cette thématique. Nombre de ces pistes ont été reprises dans le projet de plan national d'actions sur le Vautour fauve et l'élevage, élaboré dans le courant de l'année 2015.

Ce rapport d'expertise comme le projet de plan national d'action soulignent la qualité et le caractère novateur du dispositif mis en œuvre dans les grands causses, notamment pour le suivi de la population de vautours, la politique d'équarrissage naturel par placettes individuelles, le dispositif d'expertise des plaintes, la présente lettre d'information et la gouvernance au travers du comité interdépartemental de suivi.

Toujours dans une volonté de transparence et de diffusion de la connaissance sur les vautours et l'élevage, ce nouveau numéro de la lettre d'information vous présente l'état des lieux des populations des quatre espèces de vautours, les bilans du dispositif d'équarrissage naturel et des expertises auprès des éleveurs ainsi qu'un article rappelant les bénéfices rendus par les vautours, notamment sur le site Natura 2000 des gorges du Tarn et de la Jonte.

Hervé MALHERBE
Préfet de la Lozère

2. Population de vautours des grands causses : effectifs, suivi de la reproduction et surveillance des sites de nidification

Quatre espèces de vautours sont aujourd'hui présentes sur le secteur des grands causses. Elles forment un cortège d'espèces nécrophages complémentaires, chacune d'entre elles intervenant à une étape précise de l'élimination des dépouilles issues de l'élevage et de la faune sauvage.

Leurs populations sont étroitement suivies par la LPO grands causses et le Parc national des Cévennes. Elles dépendent de l'alimentation disponible, de la quiétude et de la disponibilité en sites de nidification. L'état de chaque population, notamment illustré par son succès reproducteur, est variable selon l'espèce considérée.

Vautour fauve

PONTES ET SUCCÈS DE REPRODUCTION

La méthode de recensement des pontes étant constante depuis plusieurs années, et sachant qu'un couple reproducteur ne mène à son terme qu'une seule ponte par an, avec un seul oeuf par ponte, on peut estimer que la tendance d'évolution du nombre de pontes reflète celle du nombre de couples reproducteurs.

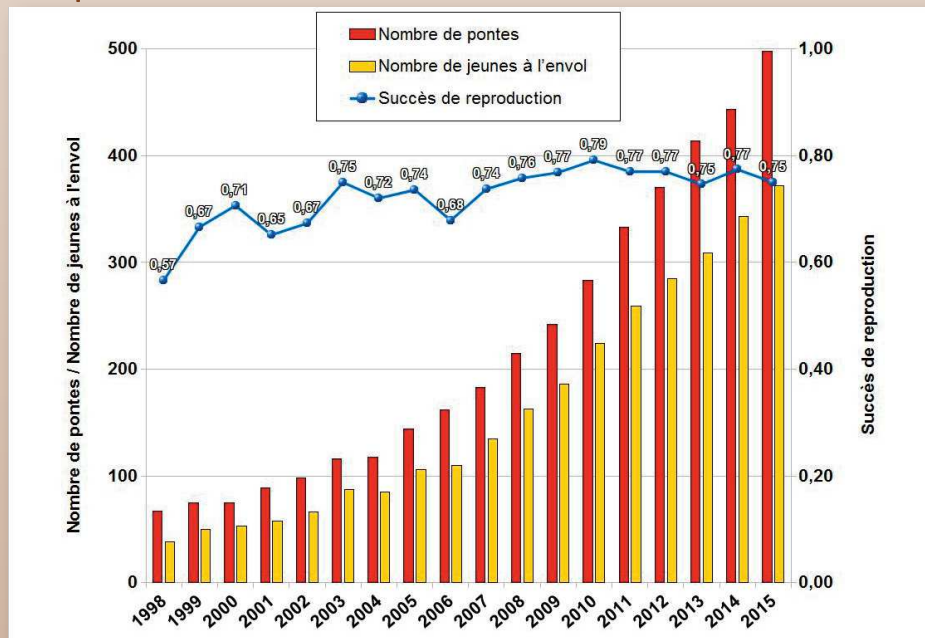
Les données concernant le nombre de jeunes à l'envol sont consolidées au mois d'août de l'année en cours. Le baguage annuel d'une cinquantaine de poussins, par le PNC et la LPO, ainsi qu'un suivi constant et sur le long terme, font que **la population de vautours fauves des grands causses est la mieux connue au monde.**

Depuis 1998, le nombre de couples reproducteurs croît régulièrement pour atteindre 498 en 2015. Cette bonne reproduction s'accompagne d'un taux de survie juvénile élevé et stable depuis 10 ans. Ces données permettent de déterminer le succès de reproduction de la population, qui correspond au nombre de jeunes à l'envol par rapport au nombre de pontes.

Pour les grands causses, **ce succès de reproduction est d'environ 0,75** depuis plusieurs années – la valeur « normale » pour cette espèce étant de 0,70 – et reflète la bonne santé de la population de vautours fauves (cf graphique ci-dessous).

Pour le Vautour fauve, l'actuelle bonne santé de la colonie est la conséquence directe de la quiétude avérée des individus et d'une gestion raisonnée des apports alimentaires.

Graphique illustrant l'évolution du succès de reproduction de la population de vautours fauves des grands causses depuis 1998

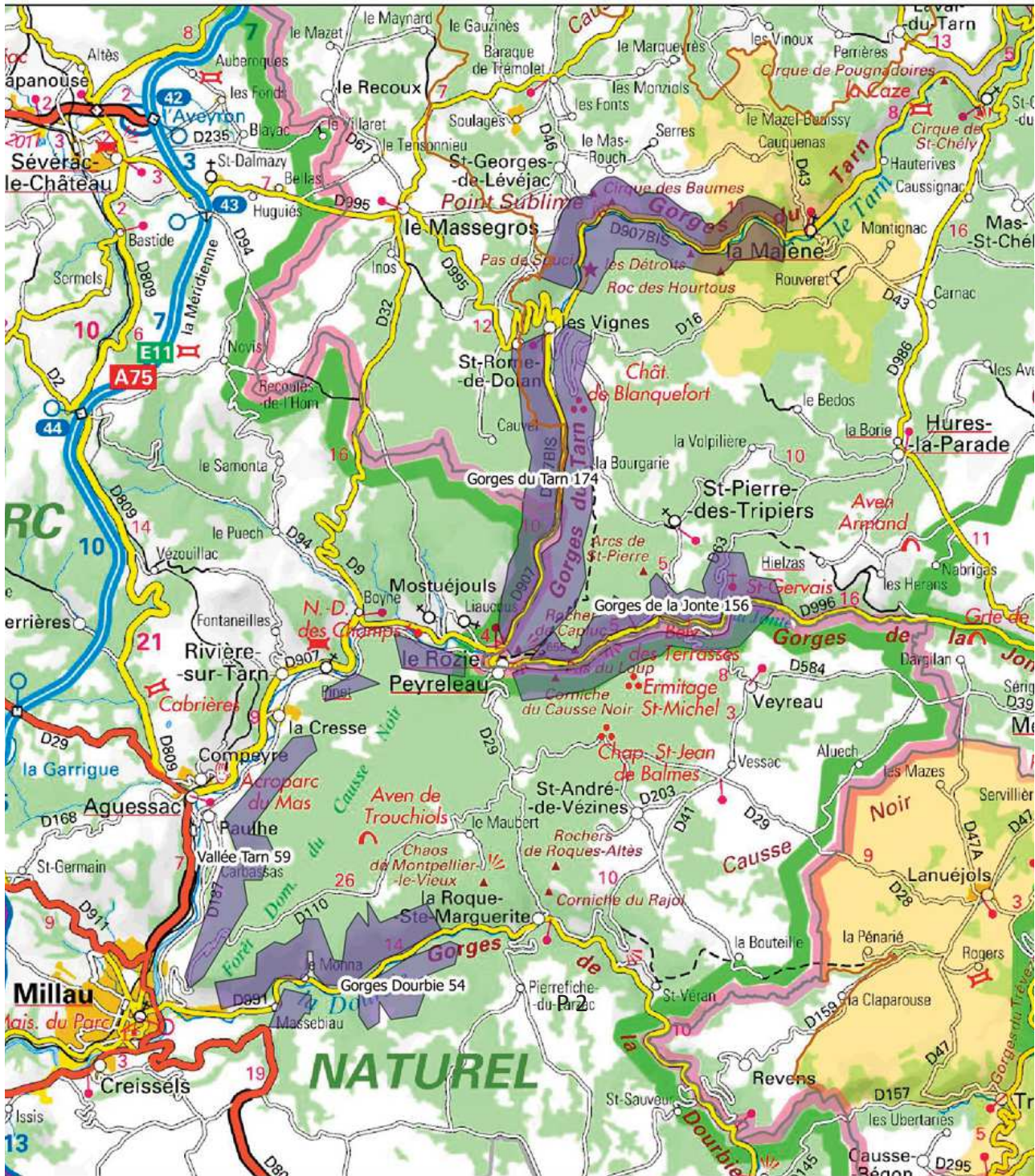


LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COLONIE DE VAUTOURS FAUVES DES GRANDS CAUSSES

La population de vautours fauves des grands causse est répartie sur plusieurs secteurs, repris sur la carte ci-dessous : (données de 2014 mais sans changement des secteurs occupés en 2015)



Vautour fauve grands causse Secteurs de reproduction



■ Gorges du Tarn 174 = nom et limites du secteur + nombre de couples reproducteurs



Sources : © IGN SCAN25 2012, PnC
Edition : ©PnC projet_pnc.qgs 27/02/2015

1:149 701

Vautour moine

Les grands causses ont une grande responsabilité dans le maintien et le développement de cette espèce en raison de la présence de 75 % des effectifs reproducteurs français.

Pour la première fois en France, l'espèce a été réintroduite dans les grands causses de 1992 à 2004 (53 individus lâchés).

20 couples reproducteurs sont présents en 2015, avec 12 jeunes à l'envol. Ces effectifs sont stables depuis 2010 (18 couples reproducteurs et 12 jeunes à l'envol en 2010).



Graphique illustrant l'évolution du succès de reproduction de la population de vautours moines des grands causses depuis 2010



Des informations sur cette espèce sont disponibles sur [le site du Plan National d'Action](#)

Percnoptère d'Égypte

La conservation de cette espèce au niveau mondial est très préoccupante : l'espèce est classée « en danger d'extinction » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Au cours des dernières années, les populations de Percnoptère d'Égypte se sont fortement et rapidement dégradées.

Cette espèce migratrice est revenue naturellement à la fin des années 80. Depuis, sa population n'a jamais progressé avec 1 à 2 couples reproducteurs par an dans les grands causses pour 1 à 2 jeunes à l'envol.

Les difficultés de cette espèce proviennent essentiellement du manque de nourriture dans ses pays d'hivernage en Afrique (Sud Sahara) et des intoxications, volontaires ou non. Son comportement alimentaire de petit vautour charognard et coprophage l'expose grandement au poison et aux produits phytosanitaires dangereux (petits rongeurs empoisonnés, excréments, ordures, accumulation de polluants dans sa chaîne alimentaire, ...).

80 couples territoriaux étaient recensés en France en 2009, essentiellement dans les Pyrénées et sur le pourtour méditerranéen.



Des informations sur cette espèce sont disponibles sur [le site du Plan National d'Action](#)

Gypaète barbu

Espèce se nourrissant d'os issus de carcasses, le Gypaète barbu est le dernier membre de la cohorte des nécrophages à être présent dans les grands causses. Par leur localisation géographique entre les Alpes et les Pyrénées, les gypaètes lâchés dans les grands causses contribueront aux échanges entre populations et favoriseront ainsi la conservation de l'espèce au niveau européen.



L'espèce est présente dans les grands causses depuis 2012 grâce à un programme de lâcher de jeunes oiseaux. Ce sont ainsi 9 individus qui ont été relâchés dans les grands causses depuis 2012 (avec une alternance annuelle du lieu de réintroduction entre la Lozère et l'Aveyron).

Placés dans une cavité rocheuse, ces jeunes oiseaux vont assimiler les lieux de relâcher comme leurs lieux de naissance. Après leur envol, ils connaissent une période d'erratisme au cours de laquelle ils sont amenés à se déplacer vers les massifs alpins et pyrénéens, favorisant la connexion avec les autres populations de gypaètes. Une fois matures (vers l'âge de 7 à 9 ans), une partie d'entre eux reviendra s'établir dans les grands causses pour se reproduire, éventuellement accompagnée de quelques individus alpins ou pyrénéens.

A l'heure actuelle, 3 oiseaux occupent le secteur des grands causses et un individu se trouve dans les Pyrénées.

Ces réintroductions ont pour objectif l'implantation de 1 à 2 couples reproducteurs dans les grands causses à l'horizon de 20 à 30 ans.

2015 aura également vu l'obtention du financement européen LIFE pour le projet Gypconnect. Les réintroductions assurées dans les grands causses participent à ce programme visant à recréer de nouveaux noyaux de populations et à reconstituer les connexions entre les différentes populations européennes de cette espèce (entre Alpes et Pyrénées via notre territoire).

Les oiseaux relâchés sont munis de balises GPS permettant de suivre leurs déplacements. Des informations sur cette espèce sont disponibles sur [le site du Plan National d'Action](#)



2. Equarrissage naturel : suivi des dépôts sur placettes et charniers

Au-delà de la mortalité de la faune sauvage, la plus importante partie des ressources alimentaires des vautours provient des animaux d'élevage morts sur les exploitations agricoles.

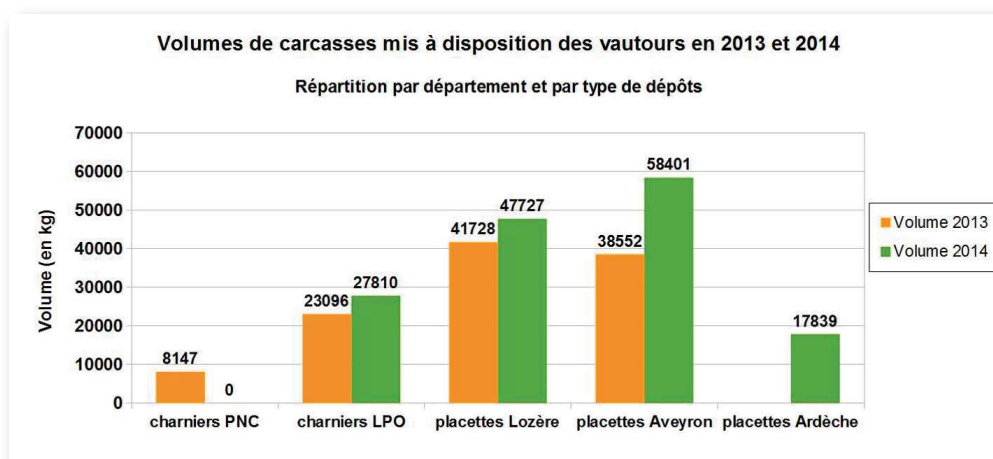
Pour les grands causses, les carcasses d'animaux domestiques sont mises à disposition des vautours principalement sur des placettes d'équarrissage individuelles gérées par les éleveurs, complétées par deux charniers de la LPO maintenus à des fins scientifiques et pédagogiques. **Le réseau de placettes constitué sur les grands causses est le plus important de France.**

Les deux autres charniers historiques, gérés par le Parc national des Cévennes, ont été fermés en août 2013, sur décision du comité interdépartemental sur les vautours et l'élevage, avec comme objectif de maîtriser la ressource alimentaire afin de stabiliser la population. Ainsi, cette fermeture n'a été remplacée par des placettes individuelles qu'à hauteur de 70 % des volumes qui y étaient déposés, en prenant l'année 2011 comme référence, sur demande du comité interdépartemental. En 2013, 2014 et 2015, ce sont ainsi 14 nouvelles placettes qui auront été instituées en compensation partielle de ces deux charniers.

Outre la maîtrise de la ressource disponible, ce remplacement des charniers par des placettes d'équarrissage individuelles, alimentées de façon aléatoire et réparties dans l'espace, a pour vocation de renforcer les liens entre les vautours fauves et l'élevage, tout en favorisant le comportement naturel de prospection de cette espèce.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des volumes de carcasses mis à disposition en 2013 et 2014, par département et par type de dépôts (*en raison de l'absence de données pour certaines placettes, ces chiffres sont sous-estimés*) :

	Charniers PNC		Charniers LPO		Placettes Lozère (48)		Placettes Aveyron (12)		Placettes Ardèche (07)		TOTAL	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Nombre d'exploitations	31 (pour 2 charniers)		22 (pour 2 charniers)		48		51		NC	9	152	161
Volumes déposés (en kg)	8 147	0	23 096	27 810	41 728	47 727	38 552	58 401	NC	17 839	111 523	151 777
% du total annuel	7.3 %	0 %	20.7 %	18.3 %	37.4 %	31.4 %	34.6 %	38.5 %	NC	11.8 %	100 %	100 %



A noter : les volumes déposés dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Ardèche en 2013 ne nous ont malheureusement pas été communiqués

Pour l'Aveyron, l'écart entre 2013 et 2014 s'explique principalement par un défaut de remontée d'informations en 2013 (pour environ 40% des placettes)

Le projet de plan national d'action confirme l'intérêt de privilégier ce dispositif d'équarrissage naturel par placettes individuelles gérées par les éleveurs eux-mêmes. Ce système assure une mise à disposition aléatoire de cadavres, dans le temps et l'espace. Cet apport irrégulier favorise le comportement naturel de prospection des vautours.

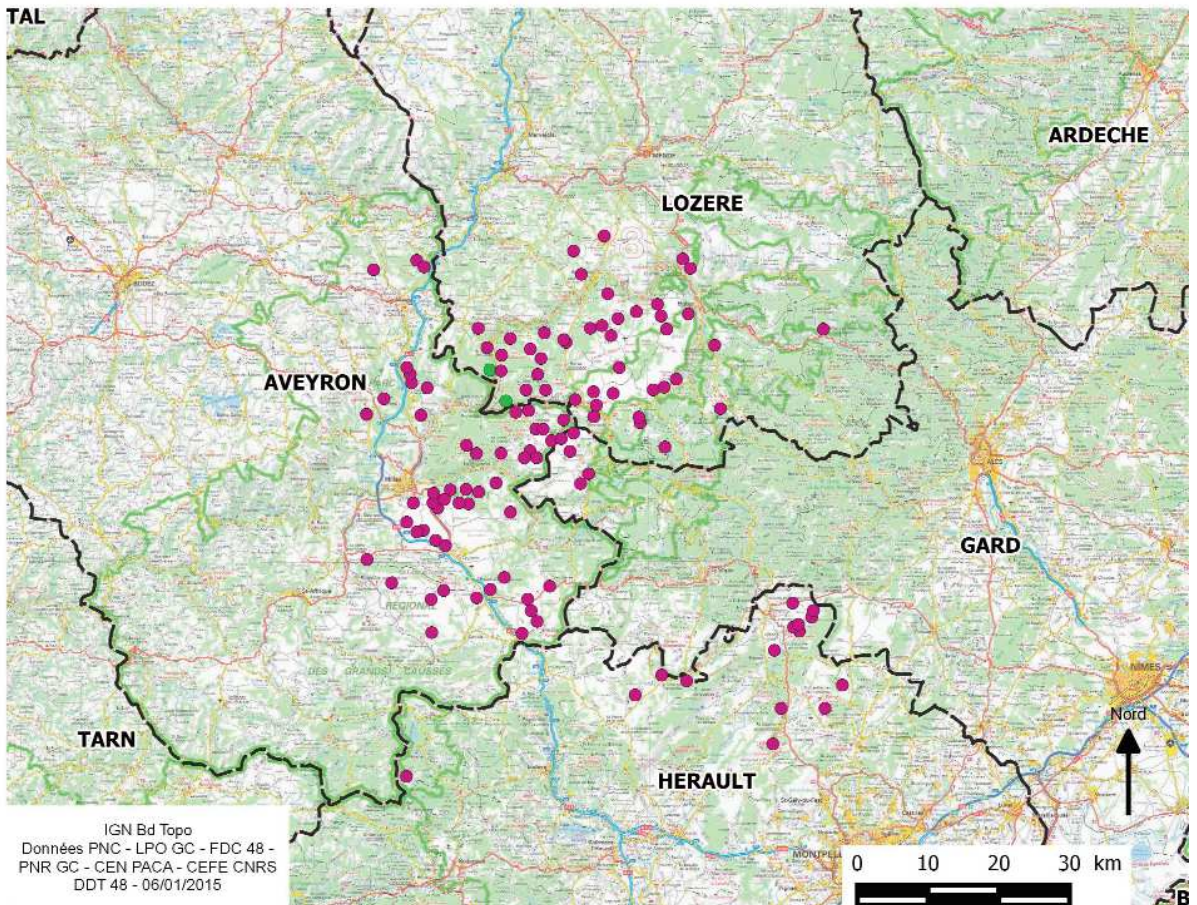
Cette préconisation souligne l'inter-relation étroite entre les éleveurs et les vautours. Cette collaboration « gagnant-gagnant » profite à chacun des deux partenaires, offrant une ressource alimentaire en échange d'un service d'équarrissage bien moins onéreux et plus pratique que le système classique.

Les dernières placettes en cours de création ont été recherchées dans l'aire d'exploration des vautours, afin de faciliter les échanges avec les populations alpines et pyrénéennes en créant des « points-relais » le long des axes de déplacement actuels des vautours.

CARTE DES PLACETTES ET CHARNIERS SUR LES GRANDS CAUSSES - JANVIER 2016



- **Charnier**
- **Placette**



IGN Bd Topo
Données PNC - LPO GC - FDC 48 -
PNR GC - CEN PACA - CEFE CNRS
DDT 48 - 06/01/2015

3. Bilan des constats et expertises vétérinaires auprès des éleveurs

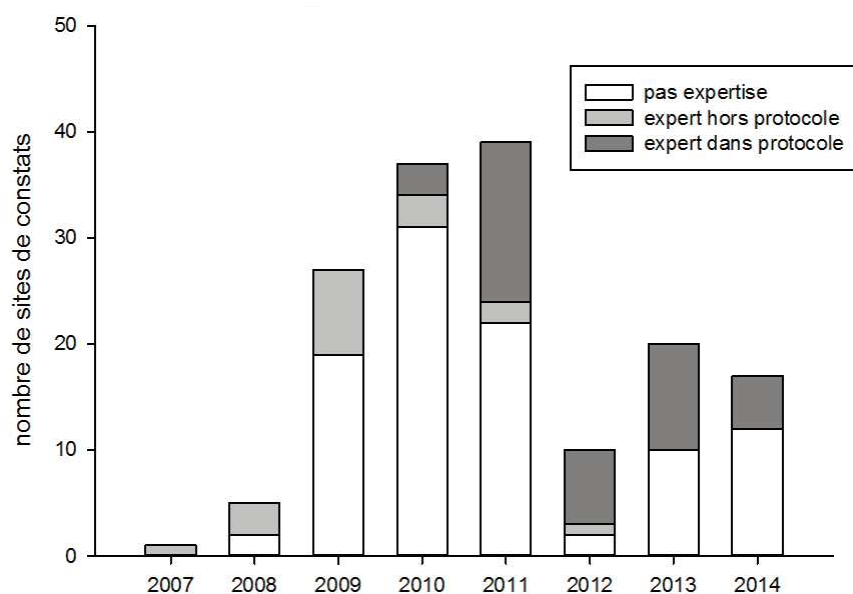
Par Olivier Duriez, aidé de Régis Gallais, Sandrine Descaves, Raphael Néouze et Frédéric Decantes

L'analyse rétrospective des 156 constats de dommages attribués aux vautours dans les grands causses (source des données Comité interdépartemental vautours-élevage des causses, PNC, ONCFS) est en cours de rédaction. Ces éléments ont été présentés au comité interdépartemental vautour-élevage des causses tenu le 7 janvier 2016 à Mende. Les résultats rapportés ici le sont au nom de l'auteur principal (Olivier Duriez, biologiste au CEFÉ-CNRS).

• Répartition spatio-temporelle des constats :

Les 156 constats ne sont pas équitablement répartis entre les années (fig 1). Partant de moins de 5 constats réalisés en 2007 et 2008, on assiste à une forte augmentation entre 2009 et 2011 (jusqu'à 40 constats/an), suivi d'une chute en 2012 avec 10 constats et moins de 20 constats en 2013-2014. En regroupant toutes les années, les constats se répartissent entre mars et décembre, avec une recrudescence entre mai et octobre et un maximum en juin (38 constats au total).

Figure 1 : Répartition annuelle des constats effectués dans les grands causses depuis 2007



La répartition spatiale des constats s'est étendue au cours du temps, passant du seul causse Méjean en 2007-2008 en s'élargissant en 2013-2014 sur les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, du Gard. La distance moyenne entre les sites des constats et le centre de la colonie de vautours est de 36.9 km. Cette distance a progressivement augmenté et a été multipliée par 2.3 entre 2007 (20.7 km) et 2014 (47.8 km), avec 40.4% des constats se trouvant en dehors du périmètre des parcs.

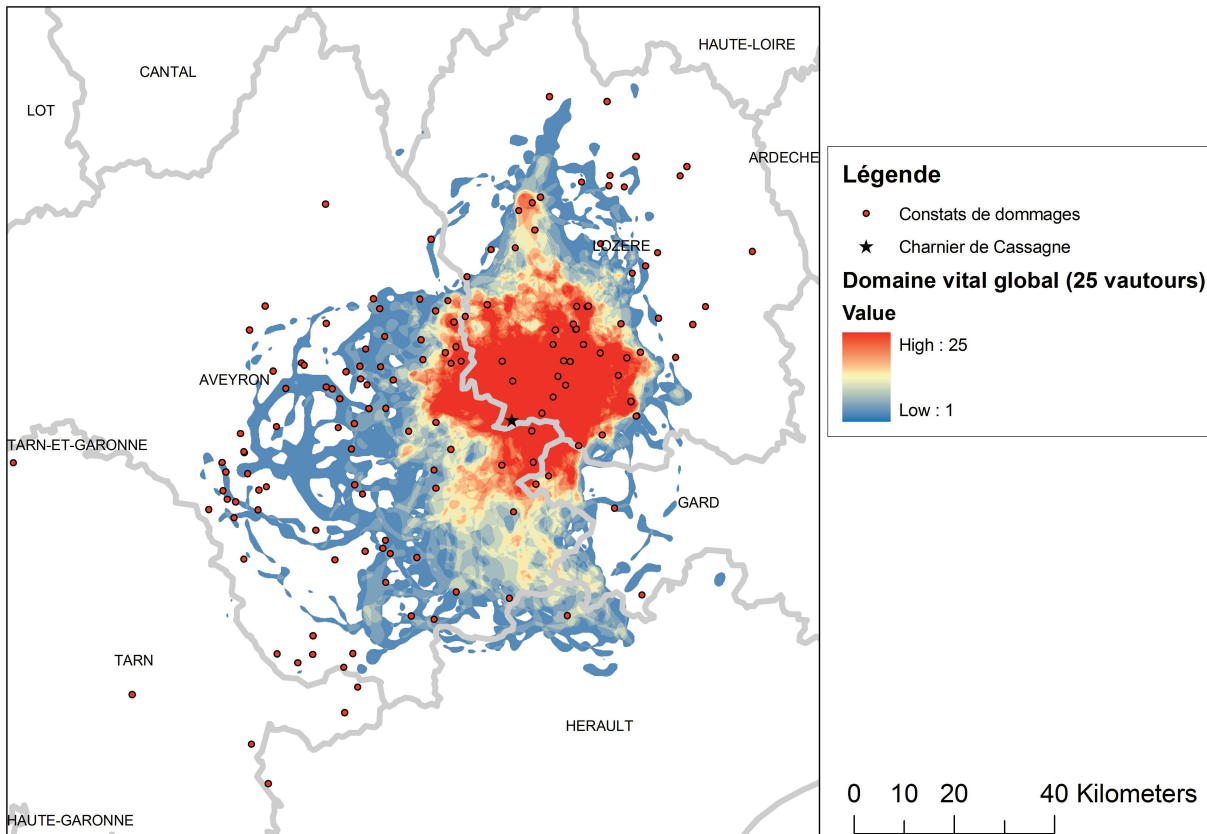
On n'observe pas de corrélation nette et significative entre les constats et la parution des articles de presse, notamment les articles se concentrant sur les « attaques » de vautours. En revanche la répartition spatiale des constats apparaît comme relativement centrée sur des noyaux ou des foyers, rappelant les modalités de propagation de rumeurs par le bouche-à-oreille.

• Relations avec la population de vautours :

Les variations annuelles du nombre de constats ne sont pas corrélées avec la croissance démographique de la population de vautours, qui a continué à augmenter après 2011 alors que le nombre de constats diminuait.

Le domaine vital global de la colonie de vautours, estimé en empilant les domaines vitaux individuels de 25 vautours suivis par télémétrie GPS en 2010-2011, est présenté en figure 2. La localisation des constats a été comparée avec l'étendue et l'intensité d'utilisation du domaine vital de ces différents vautours.

Figure 2 : Répartition des plaintes dans les causses entre 2007 et 2014, en relation avec le domaine vital global de 25 vautours suivis par GPS en été 2010-2011 (plus la couleur est rouge, plus la zone est fréquentée par de nombreux vautours).



Cette analyse montre qu’au fil du temps les constats ont de plus en plus eu lieu dans des secteurs peu fréquentés par les vautours, ou du moins fréquentés de manière récente.

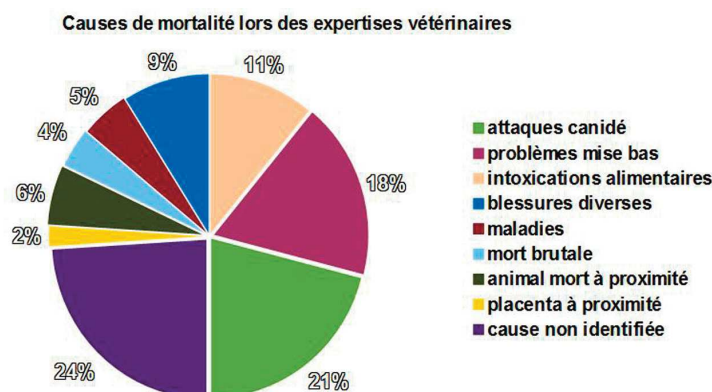
. Relations avec le mode d’élevage et l’équarrissage :

Une majorité de constats concernait des ovins (56.4%), mais également une forte proportion de bovins (42.3%). Deux cas concernaient des équins (1.3%). Sur les 156 constats, seuls 7 (4.5%) correspondent à des cas avec présence d’un berger ou d’un gardien au moment du dommage. Dans 90% des cas, les éleveurs ne possédaient pas de placette d’équarrissage et 97 constats (sur 156, soit 62.1 %) sont situés en dehors de la zone de collecte de carcasses pour les charniers ou de la zone bénéficiant de placettes.

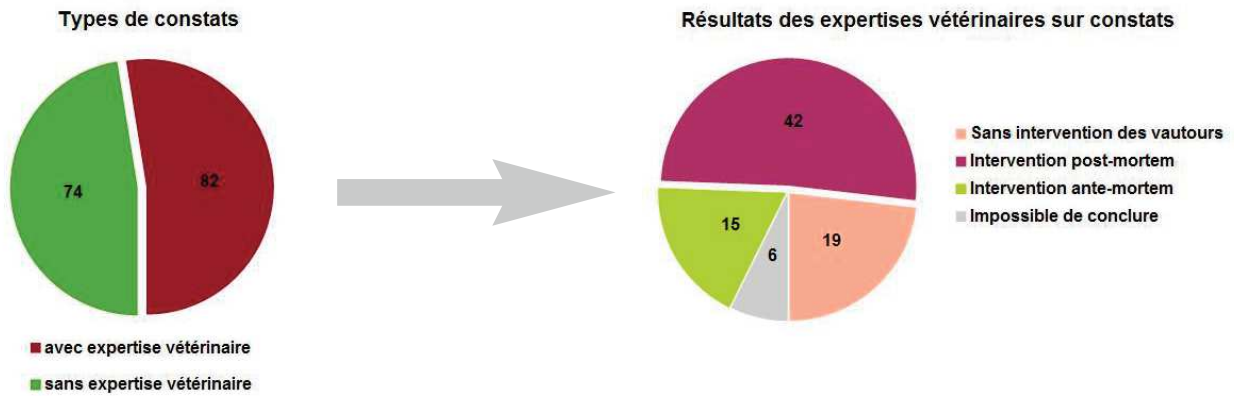
. Imputabilité des dommages au vautour fauve : bilan des expertises vétérinaires :

Sur un total de 156 constats, 82 d’entre eux ont été accompagnés d’une expertise par un vétérinaire formé. Sur ces 82 constats expertisés, les vautours ne sont intervenus avec certitude que dans 63 cas (soit 77%).

Les causes de mortalité mises en évidence par l’expertise vétérinaire sont réparties dans le graphique ci-après. Ainsi, les trois principales causes de mortalités sont les attaques de canidés (21%), les complications liées à une mise-bas (pour la mère ou le veau/agneau : 18%) et les entérotoxémies et autres intoxications alimentaires (11%). Enfin la cause n’a pas pu être identifiée pour 24% des constats. Les proportions sont similaires en considérant uniquement les 63 expertises où les vautours sont intervenus.



Concernant l'implication des vautours fauves, les résultats sont repris dans le graphique ci-dessous :



Sur les 63 cas d'intervention certaine des vautours, les expertises ont conclu à 42 cas de consommation post-mortem (66.7%), 15 cas de consommation ante-mortem (23.8%). Elles n'ont pas abouti à une conclusion pour 6 cas (9.5%).

Le détail du diagnostic des 15 cas de consommation ante-mortem ne révèle aucun cas de facteur déterminant. L'action des vautours a consisté en majorité (46.7% ; n=7) en un facteur accompagnant la mort de l'animal. Dans 3 cas (20%), l'action des vautours a été un facteur aggravant la situation sanitaire de l'animal. Dans 3 autres, l'action des vautours s'est limitée à un facteur lésionnel (3 brebis saines). Enfin, le facteur d'action des vautours n'a pas pu être déterminé pour 2 cas. En excluant les 3 cas d'animaux en bonne santé, dans tous les cas il y a eu perte de mobilité (temporaire ou permanente) de l'animal. Dans plus de 50% des cas, il y avait un élément attractif supplémentaire à la perte de mobilité (placenta ou autre animal mort à proximité).

Conclusion :

L'analyse détaillée de ces 156 constats et 82 rapports d'expertise sur 7 années dans les grands causses révèle une incidence très faible des interactions entre les vautours et le bétail vivant. Le résultat le plus important est que les vautours sont intervenus en post-mortem dans la majorité des cas, conformément à leur rôle habituel d'équarrisseurs naturels, et ont consommé des animaux déjà morts par d'autres causes. Lors des rares interventions en ante-mortem, les vautours n'ont jamais constitué le facteur déterminant pour la mort d'un animal. Ils ont été rarement un facteur aggravant une situation déjà compromise pour le bétail, mais dans la majorité des cas, ils ont été un facteur accompagnant un animal condamné.

Cette analyse n'est pas seulement basée sur l'examen des constats et expertises, mais aussi sur une confrontation avec de nouveaux résultats sur les déplacements journaliers des vautours pendant la même période, les modes de conduite d'élevage et le rôle des médias. Cette réflexion met en évidence une recrudescence des constats dans les régions moins fréquentées par les vautours (ou de manière plus récente) et un rôle probable du manque de connaissance et de communication dans ces secteurs.



Vautour équipé d'une balise GPS dans les Causses, prêt à l'envol. copyright Olivier Duriez

4.

Les vautours, vecteurs de retombées économiques

• Le cas du site Natura 2000 de la ZPS des gorges du Tarn et de la Jonte :

Les vautours ont la particularité d'être des espèces relativement bien connues auprès du grand public. Au-delà de l'image plutôt placide et désinvolte, généralement admise, les vautours constituent dorénavant un véritable marqueur du territoire lozérien.

Les vautours (fauve, moine, percnoptère) ont largement contribué à la désignation du site Natura 2000 des gorges du Tarn et de la Jonte. Ils lui ont donné de l'ampleur et de la résonance. En parallèle des gains sanitaires et des réductions drastiques des coûts d'équarrissage, les vautours ont permis de lever des fonds importants (2,6 millions d'euros), de la part de l'Europe et de l'État, pour permettre de contractualiser entre 2010 et 2014 plus de 3 000 ha de pelouses et de landes dans le cadre des mesures agro-environnementales territorialisées. Pour la mise en œuvre de ces contrats, la combinaison d'actions mécaniques et pastorales sur des parcours ou des landes a permis de redonner de la valeur d'usage à des ressources herbagères mal ou peu exploitées (ce qui est bénéfique au fonctionnement des systèmes d'exploitation) mais aussi de conserver un réseau d'habitats ouverts et semi-ouverts favorables à la conservation d'une large gamme d'espèces d'oiseaux rares et emblématiques.

La présence des vautours contribue de façon significative à l'attractivité des causses et des gorges. Les agriculteurs qui diversifient leurs activités et complètent leurs revenus (avec des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux, l'accueil via le réseau « Bienvenue à la Ferme »), ou encore la valorisation des patrimoines naturels par les professionnels du tourisme (comme la Maison des Vautours qui accueille environ 30 000 personnes/an) ou la création de produits à l'effigie des vautours (tels que la bière locale « fauve » élaborée par les brasseurs de la Jonte) constituent d'autres éléments montrant les interactions positives des vautours avec les activités économiques.

Ainsi, les vautours participent à l'identité économique et médiatique du territoire lozérien.



• Des bénéfices socio-économiques reconnus au niveau européen par le Grand Prix Natura 2000 :

Le jeudi 15 octobre 2015, des membres de la Commission européenne sont venus saluer l'obtention du Grand Prix Natura 2000 édition 2015 pour le site Natura 2000 ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte » (163 projets candidats dans toute l'Europe dont 23 finalistes). Ce prix a été obtenu dans la catégorie des « bénéfices socio-économiques ». L'opérateur du site (la Fédération des chasseurs de la Lozère) a mis en valeur le rôle des vautours en tant que vecteurs de bénéfices économiques, directs et indirects, et en tant que véritables marqueurs du territoire.

Au travers des vautours et de leurs influences sur l'économie et la culture des grands causses, la venue de la Commission européenne prouve également la reconnaissance du travail considérable réalisé au quotidien depuis plusieurs décennies par les différents acteurs de ce territoire. Ce Grand Prix Natura 2000 permet d'officialiser et de valoriser ce système multi-enjeux et multi-acteurs, si important pour répondre à long terme aux objectifs de gestion conservatoire de la biodiversité. Toutes les personnalités concernées et représentants locaux étaient présents pour accueillir la Commission européenne et montrer leur implication et leur enthousiasme à combiner gestion conservatoire et développement local.

Sylvia BAROVA, responsable de programme Natura 2000 à la Commission européenne, a tenu à saluer « la qualité du travail collectif qui était engagé sur ce territoire et aussi son caractère répliquable ». Ludovic LE MARESQUIER, expert auprès de la Commission européenne, a également souligné « la dimension humaine qui prévalait ici, la fierté de réaliser des projets et l'intérêt de regrouper les efforts de nombreux partenaires dans un sens commun ».

Après avoir échangé avec les acteurs locaux, dont la Maison des vautours, observé sur le terrain vautours fauves, vautours moines et gypaètes barbus, les membres de la Commission européenne ont probablement mesuré à quel point, malgré des difficultés pouvant toujours arriver, les acteurs lozériens sont en mesure de travailler ensemble dans l'objectif global et transversal de valorisation de ce patrimoine naturel fantastique.



Visite de la Commission européenne le 15 octobre 2015 pour la remise du grand prix Natura 2000 à la ZPS gorges du Tarn et de la Jonte

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL VAUTOURS ET ÉLEVAGE

Le comité interdépartemental vautours et élevage regroupe les représentants des acteurs impliqués dans le dossier sous l'autorité du préfet de la Lozère, pour les départements de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, de l'Ardèche, de l'Aveyron et du Tarn :

- État (Directions départementales des territoires, Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) ;
- associations (LPO, ALEPE, fédération départementale des chasseurs de la Lozère) ;
- profession agricole (SUAMME, chambres d'agriculture)
- établissements publics (PNC, ONCFS, CNRS).

Lors d'une réunion annuelle, il dresse un bilan régulier de la situation et décide des actions à entreprendre en matière d'alimentation, de suivi des populations, d'amélioration des procédures liées aux interactions, ainsi qu'en matière de communication (définition du contenu de la présente lettre, communiqués divers, etc.).

Cette lettre a été élaborée par les services de la Direction départementale des territoires de la Lozère, avec la participation des structures suivantes :
Parc national des Cévennes, LPO grands causses, DDCSPP de la Lozère, CEFE-CNRS, Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, ONCFS, groupements techniques vétérinaires.

DDT48 - janvier 2016